

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2026

DELIBERATION N° 26-03-033

Convention d'objectifs avec Valloire Tourisme pour l'année 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Date de convocation : 6 mars 2026

Date d'affichage : 6 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Michel - GIRAUD Nicolas

Représenté : 2

ROCHARD Sophie (donne procuration à GIRAUD Nicolas) - POIROT Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre)

Absents : 3

CLAPPIER Pascal - RETORNAZ Lénaïck - MARTIN Jean-Marie

Secrétaire de séance :

RAMBAUD Marie-Pierre

Rapporteur :

Natacha Rivas, adjointe au maire.

Comme chaque année depuis l'exercice 2018, je vous propose de renouveler la convention d'objectifs qui répartit les missions dévolues à VT en deux catégories, d'une part les missions entrant dans le champ d'application du code du tourisme et d'autre part, celles qui n'en relèvent pas à l'instar de l'animation.

Vous constaterez également qu'un rappel est effectué en préambule de cette convention sur le rôle de la tutelle administrative ainsi que sur la fonction de pilotage qui a vocation à compléter et à encadrer le mode traditionnel d'exercice de la tutelle administrative par la Commune sur son office de tourisme.

Enfin, cette convention précise le niveau du concours financier communal prévisionnel alloué à VT pour l'exercice de ses diverses missions.

Je vous rappelle que depuis 2017 à 2021, le niveau du concours financier est resté inchangé pour la somme totale de 1 533 000 €.

A noter que pour les années 2020 et 2021, impactées par la crise du Covid, les subventions effectivement versées ont été respectivement de 1 483 000 € et de 1 354 532 €.

En 2022, ce montant a été augmenté de 5 025 € pour financer l'installation d'une Micro-folie dans les locaux de l'AEP (soit une subvention totale de 1 538 025 €), et en 2023 il a été augmenté de 35 000 € afin de financer l'acquisition d'une nouvelle application pour « la destination Valloire » (soit une subvention totale de 1 568 000 €).

En 2024, le concours financier à VT a été augmenté de 100 000 € par rapport au niveau de 2021 soit une subvention totale de 1 633 000 €, pour permettre notamment de financer les hausses liées à la promotion, aux événements et aux charges de personnel (nouveaux recrutements).

Je vous propose d'augmenter en 2026 le montant du concours financier communal prévisionnel alloué à VT à 1 800 000 €.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 5 mars 2026, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 5 mars 2026,
Où l'exposé de Madame Rivas,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ d'approuver la convention d'objectifs 2026 à intervenir avec Valloire Tourisme et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 17/03/2026

Publication : 17/03/2026

Valloire, le 17/03/2026

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

